

GETTING IT RIGHT: STRONG LAWS FOR HEALTHY COMMUNITIES AND A RESILIENT ENVIRONMENT

FAISONS LES CHOSES BIEN: DES LOIS FORTES POUR DES COMMUNAUTÉS EN SANTÉ ET UN ENVIRONNEMENT RÉSILIENT



Now is a crucial moment for Canada's environmental laws. Parliament will soon review five of our most important statutes: a once-in-a-generation opportunity. This booklet contains key recommendations from leading environmental groups for strong laws that work together to protect against pollution and toxics, confront climate change, regain public trust, and ensure sustainability.

The time is now to enact next-generation environmental laws. Let's get it right.

Aujourd'hui est un moment décisif pour le droit environnemental canadien. Le parlement s'apprête à examiner cinq de nos lois les plus importantes : une opportunité qui n'arrive qu'une fois par génération. Cette brochure contient les recommandations clés des grands groupes environnementaux pour des lois fortes qui travaillent ensemble pour nous protéger de la pollution et des substances toxiques, lutter contre le changement climatique, regagner la confiance du public et assurer la durabilité.

Il est désormais temps de passer des lois environnementales de nouvelle génération. Faisons les choses bien.

POUR LE RENOUVELLEMENT DES PROCESSUS D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

L'engagement du gouvernement à resserrer ses processus d'évaluation environnementale représente une occasion unique d'adopter une réglementation de réelle protection de notre patrimoine naturel. Les mesures suivantes sont nécessaires pour adopter une loi avant-gardiste qui sache assurer la protection et la préservation de l'environnement, rétablir la confiance de la population dans ses processus, favoriser la réconciliation et veiller à ce que soient réalisés des projets qui soient porteurs.

1. Qu'elle produise des résultats durables
 - L'on parle beaucoup de durabilité et de viabilité, concepts qui ne tiennent pas uniquement au bien-être social et culturel de la population, à la santé humaine et de l'environnement. Il faut, pour assurer la viabilité, encadrer le processus décisionnel de manière à préserver l'intégrité écologique, honorer nos engagements envers la communauté internationale, et contribuer au bien-être de l'humanité. La législation en cette matière doit fixer des critères bien nets pour guider la prise de décisions, et des règles qui dicteront la manière d'aborder et gérer les diverses options. Les décisions doivent servir à ce que nous progressions vers la réalisation des engagements climatiques que nous avons pris sur la scène internationale.
2. Qu'elle priorise l'évaluation régionale et stratégique
 - La nouvelle réglementation devra prévoir des mécanismes de déclenchement d'évaluations régionales et stratégiques, des normes minimales en matière de procédure, et l'obligation que les décisions relatives aux projets soumis soient arrimées aux résultats des évaluations régionales et stratégiques. Elle devra également prévoir la constitution d'un fonds qui permettra l'exécution requise des évaluations régionales et stratégiques.
3. Qu'elle crée un organisme unique et indépendant responsable des évaluations
 - La population aurait davantage confiance dans un organisme indépendant responsable de toutes les évaluations; les évaluations environnementales et le processus réglementaire devraient par ailleurs être séparés. Si les organismes de réglementation du cycle de vie peuvent avoir de l'information importante à transmettre, leur rôle doit néanmoins demeurer strictement consultatif pour assurer la rigueur et la crédibilité du processus d'évaluation environnementale.
4. Qu'elle permette un examen pertinent du processus et des décisions finales
 - La prise de décisions politisées derrière des portes closes a contribué à l'érosion de la confiance de la population dans les processus publics. La réglementation devra donc assurer la crédibilité des évaluations environnementales en veillant à ce que la population puisse consulter toute l'information s'y rapportant. Elle devra également exiger que soient présentées de façon détaillée et publiquement les raisons des décisions rendues, y compris comment l'organisme décisionnel a justifié tout compromis éventuel, et prévoir un droit de recours en révision de toute décision préliminaire ou finale.
5. Qu'elle stipule l'obligation de reposer sur la preuve
 - Une nouvelle réglementation devra exiger que les études d'impacts et les décisions qui en découlent soient fondées sur la meilleure information disponible, notamment les connaissances scientifiques et celles des populations ainsi que le savoir autochtone.
6. Qu'elle exige l'évaluation de plus de projets, particulièrement les projets producteurs de carbone
 - Chaque année, des milliers de projets liés à l'autorité du fédéral passent entre les mailles du filet de l'évaluation environnementale. La réglementation se doit, pour nous éviter la mort à petit feu, d'exiger l'enregistrement ou l'évaluation de tout projet envisagé. Les projets polluants, les projets visant les territoires des parcs nationaux et des réserves fauniques, ainsi que les projets dont le gouvernement fédéral est lui-même le promoteur, le bailleur de fonds, le propriétaire du territoire visé ou l'autorité de réglementation, doivent tous faire l'objet d'une évaluation.
7. Qu'elle adhère aux principes de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones
 - La réglementation doit, pour favoriser la réconciliation avec les Premières Nations, reconnaître et exiger que soit obtenu le consentement des peuples autochtones, et doit prévoir les mécanismes de mise en place de modèles de gouvernance conjointe avec les gouvernements des provinces et territoires et les gouvernements autochtones.

ACHIEVING NEXT GENERATION ENVIRONMENTAL ASSESSMENT

The government's commitment to strengthening federal environmental assessment (EA) processes is a once-in-a-generation opportunity to enact a legacy law. The following measures are needed to build a leading-edge law that safeguards the environment, builds public trust, advances reconciliation and ensures the right projects get built.

1. Ensure sustainable outcomes:
 - Sustainability requires more than *considering* social, cultural, health and environmental well-being. It needs a mandatory decision framework in order to maintain ecological integrity, meet our international obligations, and contribute to human well-being. The legislation must set out clear criteria to guide decisions and rules for dealing with trade-offs. Decisions must ensure progress towards our international climate commitments.
 2. Prioritize regional and strategic assessment:
 - The new law should include triggers for regional and strategic assessments, basic process requirements, and a requirement that project-level decisions be consistent with regional and strategic outcomes. It should also entrench a fund to ensure regional and strategic assessments are conducted as needed.
 3. Establish a single, independent responsible agency:
 - To ensure public trust, an independent agency should have responsibility over all assessments, and EA and regulatory stages should be kept separate. "Life-cycle" regulators may have important information to contribute, but for EAs to be rigorous and credible, the regulators' roles must be advisory only.
 4. Permit meaningful review of process and final decisions:
 - Politicized decisions behind closed doors have contributed to a profound loss of public trust. For EAs to be credible, the legislation should ensure that all information is made publicly available.
 5. Ensure a robust evidentiary basis:
 - A new law should require that impact assessments and related decisions are based on the best available information, which includes scientific, community and Indigenous knowledge.
 6. Trigger assessments of more projects, especially high-carbon ones:
 - Thousands of projects with federal responsibility go unassessed each year. To avoid "death by a thousand cuts," the law must require registration or assessment of all proposed undertakings. High-carbon projects, projects proposed for National Parks and Wildlife Areas, and projects where the federal government is a proponent, funder, landowner or regulator must be assessed.
 7. Uphold the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples:
 - To help advance reconciliation, legislation must acknowledge and require the need to obtain the consent of Indigenous peoples, and include mechanisms for establishing regional co-governance models with provincial and Indigenous governments.
- It must also require detailed, public reasons for decision, including how the decision-maker has justified any trade-offs, and provide a right of review of interim and final decisions.

MODERNISER LA LOI CANADIENNE SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

La principale loi du Canada régissant la prévention de la pollution et la gestion des produits chimiques toxiques n'a pas sérieusement été mise à jour depuis près de 20 ans et ne traite pas vraiment des sources d'exposition aux produits toxiques actuels. Le Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes a revu la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) et déposé 87 recommandations pour la renforcer. En octobre 2017, le gouvernement a réagi au rapport du Comité en s'engageant à examiner les amendements possibles.

1. Principales recommandations du rapport du Comité permanent
 - Des protections accrues contre les expositions aux substances toxiques, y compris des restrictions sur les produits chimiques cancérigènes et perturbateurs endocriniens contenus dans les produits de consommation, des calendriers d'actions plus efficaces et plus clairs, ainsi que des exigences qui traitent des risques cumulatifs.
 - Des normes coercitives nationales sur la qualité de l'air ambiant et de l'eau potable.
 - La défense des droits en matière d'environnement par la reconnaissance juridique du droit à un environnement sain, des protections pour les populations vulnérables et de meilleures occasions pour la participation citoyenne.
2. Les Canadiennes et Canadiens soutiennent fermement le renforcement de la LCPE
 - Près de neuf Canadiennes et Canadiens sur dix s'inquiètent de l'effet des produits toxiques contenus dans les produits de consommation - comme le Bisphénol A (BPA) - auxquels les enfants sont exposés, ainsi que des répercussions que ces produits peuvent avoir sur la faune, y compris les oiseaux et les poissons.
 - Moins de la moitié croit que les lois canadiennes sont adéquates pour protéger la santé humaine ou l'environnement contre les substances toxiques contenues dans les produits et 89 % croient que la révision de la LCPE est importante.
 - 92 % s'entendent pour dire que le Canada doit reconnaître le droit des Canadiennes et Canadiens à vivre dans un environnement sain.

Un grand nombre d'organisations, dont d'importants groupes environnementaux, de santé et industriels ont démontré leur soutien aux recommandations du Comité pour renforcer la LCPE.

3. Le coût humain et économique de la pollution:
 - La pollution et l'exposition aux substances toxiques ont des répercussions importantes sur la santé des citoyennes et citoyens et sur notre économie. La piètre qualité de l'air provoque, à elle seule, la mort prématurée de 7 700 personnes par année. Il existe de plus en plus de preuves scientifiques que les substances toxiques contenues dans les produits de consommation contribuent à l'augmentation de cancers chez les enfants, de problèmes de comportement comme trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité, des niveaux de quotient intellectuel inférieurs, de l'asthme, d'allergies, de diabète et d'autres maladies chroniques. On estime à des dizaines de milliards de dollars le coût économique annuel des conditions nocives pour la santé provoquées par des expositions toxiques .

Recommandation

Modifier la LCPE sans tarder, comme le recommande le Comité permanent afin d'améliorer la santé publique, de mieux protéger l'environnement et de reconnaître les droits des citoyennes et des citoyens en matière d'environnement.

MODERNIZING THE CANADIAN ENVIRONMENTAL PROTECTION ACT

Canada's main law governing pollution prevention and management of toxic chemicals has not been significantly updated in nearly two decades and largely fails to address today's sources of toxic exposures. The House of Commons Standing Committee on Environment and Sustainable Development reviewed the Canadian Environmental Protection Act (CEPA) and made 87 recommendations for strengthening the Act. In October 2017, the government responded to the committee's report with a commitment to examine potential amendments.

1. Key recommendations in the Standing Committee's report

- Stronger protections from toxic exposures, including restrictions on cancer-causing and hormone-disrupting chemicals in consumer products, faster and clearer timelines for action and requirements to address cumulative risks;
- Enforceable national air and drinking-water quality standards; and
- Safeguarding environmental rights through legal recognition of the right to a healthy environment, protections for vulnerable populations and improved opportunities for public participation.

2. Canadians strongly support strengthening CEPA

- Nearly nine in 10 Canadians are concerned about children's exposure to toxics from consumer products (e.g., BPA) and impacts on wildlife, including birds and fish;
- Fewer than half believe Canada has adequate laws to protect human health or the environment from toxics in products, and 89 per cent believe the CEPA review is important; and
- 92 per cent agreed that Canada should recognize
- Canadians' right to live in a healthy environment.

A broad range of organizations, including leading environmental, health and industry groups, have indicated support for the committee's recommendations to strengthen CEPA.

3. Human and economic cost of pollution

- Pollution and exposure to toxic substances have a significant impact on Canadians' health and our economy. Poor air quality alone results in 7,700 premature deaths every year. There is growing scientific evidence that toxic chemicals in consumer products contribute to rising rates of childhood cancers, behaviour problems (e.g., ADHD), lower IQ levels, asthma, allergies, diabetes and other chronic conditions. The annual economic cost of adverse health conditions caused by toxic exposures is estimated to be in the tens of billions of dollars.

Recommendation:

Amend CEPA without delay, as recommended by the Standing Committee, in order to improve public health, better protect the environment and recognize Canadians' environmental rights.

RÉVISION DE LA LOI SUR LES PÊCHES

L'engagement du gouvernement du Canada à réviser et mettre à jour la Loi sur les pêches offre une occasion sans précédent de mettre en place un cadre juridique et politique qui protégera et favorisera le rétablissement et la viabilité des pêcheries au Canada – sans parler des rivières, fleuves, lacs et océans – pour les générations à venir.

La révision de la Loi sur les pêches du Canada doit produire des résultats concrets

1. Améliorations mesurables et expansion de l'habitat des poissons.
 - Sustainability requires more than considering La détérioration et la disparition de l'habitat figurent parmi les principales menaces aux pêcheries au Canada. La révision de la Loi sur les pêches doit être menée avec comme objectif suprême un gain net d'habitat.
2. Rétablissement des stocks de poissons dans une perspective de long terme.
 - Les populations de poissons marins ont chuté de plus de 50 % depuis 1970. Et la majorité des 158 espèces de poissons considérées en péril par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) vivent en eau douce. La nouvelle Loi sur les pêches devra être axée sur le renversement de cette tendance navrante par des mesures concrètes de protection des habitats essentiels des poissons et de rétablissement des stocks de poissons.
3. Processus décisionnel transparent, inclusif et fondé sur la science.
 - La confiance de la population à l'égard du processus réglementaire du gouvernement fédéral en matière d'environnement est fortement érodée. Le gouvernement doit pour rétablir cette confiance proposer une nouvelle Loi sur les pêches fondée sur davantage de transparence, garantissant le libre accès à l'information et prévoyant un réel partage de l'autorité et de la responsabilité avec les peuples autochtones.

Recommandations pour une nouvelle Loi sur les pêches au Canada

1. Rétablissement et modernisation des mesures de protection des habitats par la réintroduction de l'article 35 de la Loi dans les termes suivants : « Il est interdit à quiconque de réaliser toute activité entraînant la détérioration, la destruction ou la perturbation de l'habitat du poisson (DDPH) ». De nouveaux règlements et outils doivent être prévus pour contrer les impacts
2. Inclusion de l'obligation juridique de reconstituer les stocks de poissons; la réglementation pourrait prévoir le mandat de reconstituer les populations déclinantes de poissons au moyen de programmes de rétablissement dans lesquels seront énoncés des mesures détaillées, des calendriers de réalisation et l'exigence de produire des rapports destinés au public.
3. Énoncé de l'objet de la Loi; la loi doit énoncer clairement sa fonction d'assurer la gestion viable, la conservation et la protection de l'habitat des poissons et des pêches au Canada.
4. Ajout de principes modernes, notamment un processus décisionnel s'appuyant sur les connaissances scientifiques, la gestion écosystémique, la prudence, la résilience climatique, et la reconnaissance des effets cumulatifs à prendre en compte dans l'adoption de décisions, règlements et politiques.
5. Resserrement des normes en matière de gouvernance et de prise de décision, par la voie d'une gestion partagée avec les peuples autochtones et l'application des principes de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Également, les promoteurs de projets devraient être tenus de divulguer, dans un registre accessible au public, toute information importante au sujet de tous projets, travaux et activités régis par la Loi sur les pêches.
6. Veiller à ce que les ressources et compétences nécessaires soient en place pour assurer efficacement l'administration, la mise en vigueur et la mise en application de la nouvelle Loi sur les pêches, y compris en ce qui touche aux partenariats et à la gestion conjointe.

MODERNIZING THE FISHERIES ACT

The Government of Canada's commitment to renewing the *Fisheries Act* is an unprecedented opportunity to put in place a legal and policy framework to protect, restore and sustain Canada's fisheries — and the rivers, lakes and oceans that support them — for generations to come.

Canada needs a modern *Fisheries Act* that results in:

1. Measurable improvements to and increases in fish habitat.
 - Degradation and loss of habitat is one of the greatest risks to fisheries in Canada. Net gain in overall fish habitat should be an overarching objective of a new *Fisheries Act*.
2. Fish stocks recovering and sustained over the long term.
 - Marine fish populations have declined by more than 50 per cent since 1970. The majority of the 158 fishes found to be at risk by the Committee on the Status of Endangered Wildlife in Canada (COSEWIC) are freshwater species. A new *Fisheries Act* must focus on protecting critical fish habitat and rebuilding fish stocks to turn the tide on this troubling trend.
3. Transparent, inclusive and evidence-based decision-making.
 - The public has lost faith in federal environmental regulatory processes. A new *Fisheries Act* must rebuild the public's trust by enhancing transparency and ensuring open access to information, and meaningfully share authority and responsibility with Indigenous peoples.

Recommendations for Canada's new *Fisheries Act*:

1. Restore and modernize fish habitat protections by reinstating section 35 to the Act to read: "No person shall carry on any work, undertaking or activity that results in the harmful alteration, disruption or destruction (HADD) of fish habitat". New regulations and tools are needed to address cumulative impacts, and to mitigate and offset negative impacts on habitat where they are unavoidable.
2. Include a clear legal requirement to rebuild fish stocks, establishing a mandate in legislation to restore depleted fish populations through rebuilding plans that include detailed actions, timelines and public reporting requirements.
3. Establish a clear purpose in the Act that focuses on the sustainable management, conservation and protection of Canada's fisheries and fish habitat.
4. Incorporate modern principles including evidence-based decision-making, ecosystem-based management, precaution, climate resilience, and cumulative effects as factors to be considered in making decisions, regulations and policies.
5. Strengthen governance and decision-making through co-management with Indigenous peoples and implementation of UNDRIP principles, and by requiring that proponents report key information on all projects, works and activities subject to the *Fisheries Act* in an open access public registry.
6. Ensure sufficient resources and capacity are in place to effectively administer, implement and enforce a new *Fisheries Act*, including for partnership and co-management

MODERNISER L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE

Dans le cadre du processus de modernisation de l'Office national de l'énergie (ONÉ), le gouvernement du Canada envisage un certain nombre de changements importants au régime de planification énergétique du Canada. C'est une occasion unique qui n'arrive qu'une fois dans une génération de restaurer la confiance dans les institutions fédérales et d'établir un paysage régulateur de l'énergie impartial, avant-gardiste et basé sur des éléments concrets, qui est vital pour les intérêts à long terme du Canada dans un monde à zéro émission de carbone ou décarboné. Les composantes critiques du nouveau régime doivent inclure:

1. Centraliser la responsabilité de l'évaluation environnementale (ÉE) au sein d'une seule agence
 - Les organismes de réglementation du cycle de vie ne devraient pas être l'autorité responsable de l'ÉE pour des raisons de cohérence (toutes les industries devraient être assujetties aux mêmes règles), de confiance du public (de nombreux Canadiens ne croient pas que les organismes de réglementation du cycle de vie opèrent dans l'intérêt du public), et qui sont adaptés à l'usage (l'agence la plus compétente en ÉE devrait avoir cette responsabilité).
 - Les régulateurs de cycle de vie, y compris l'Office national de l'énergie pour les pipelines et les projets de transport d'électricité sous juridiction fédérale, peuvent fournir des conseils dans leurs domaines d'expertise, par exemple la viabilité technique et économique des projets proposés.
2. Employant une évaluation environnementale stratégique (ÉES) pour résoudre le décalage entre la politique climatique et la planification énergétique
 - Le nouvel organisme ÉE doit procéder à une évaluation environnementale stratégique pour le changement climatique qui tient compte de l'offre mondiale de pétrole et des scénarios de demande en ligne avec l'objectif de l'Accord de Paris de limiter le réchauffement climatique bien en deçà de deux degrés Celsius.
 - La ÉES sur le changement climatique devrait soutenir à ce que le Canada atteigne ses cibles de réduction des gaz à effet de serre d'ici 2050 conformément à l'Accord de Paris et tels que stipulé dans la Stratégie canadienne de développement à faible émission de gaz à effet de serre à long terme pour le milieu du siècle.
 - Tous les examens de projets d'énergie doivent tester les Émissions de gaz à effet de serre (GES) progressives et en amont du projet par rapport aux objectifs climatiques nationaux et infranationaux, et réorienter les hypothèses économiques pour assurer que tous les projets sont viables dans un monde qui atteint les objectifs de l'Accord de Paris.
3. Créer une agence indépendante pour produire et diffuser des données et des statistiques sur l'énergie de haute qualité
 - Il y a un manque de données sur l'énergie qui soient cohérentes, précises et harmonisées au Canada, ce qui affecte négativement l'industrie, l'investissement, la recherche, la modélisation de l'énergie et la prise de décision du gouvernement.
 - Le cas de référence de l'ONÉ a tout juste commencé à déterminer des scénarios dans lesquels des mesures de politique intérieure et internationale sur le changement climatique existent cette année, mais pas encore un scénario conforme à l'Accord de Paris. Ceci doit être mis à jour pour refléter l'engagement du Canada à la décarbonation.
 - Nous avons besoin d'une nouvelle agence indépendante canadienne d'information sur l'énergie ayant pour mandat de fournir aux dirigeants et au public les données essentielles sur l'énergie, de l'information et des analyses.
4. Élargir les opportunités de participation du public et de la réconciliation des peuples autochtones grâce à un financement, à de nouveaux mécanismes et à la suppression des obstacles existants.
 - Les restrictions existantes de la participation au processus décisionnel en matière d'énergie par rapport à la volonté d'un processus d'examen de projet opportun et prévisible.
 - La législation révisée doit ouvrir la participation à la prise de décision à toutes parties intéressées et soutenir la participation avec un financement à la hauteur.
 - La législation révisée devrait établir un bureau d'intervenant public et des comités d'intervenants multiples, comme l'a recommandé le panel d'experts de l'ONÉ.
 - Exiger la collaboration avec les juridictions autochtones, de nation à nation, à toutes les étapes du processus de réglementation de l'énergie, y compris la planification, l'examen et le contrôle, la conformité et l'application.

MODERNIZING THE NATIONAL ENERGY BOARD

A modernized National Energy Board (NEB) is a once-in-a-generation opportunity to restore trust in federal institutions and establish an unbiased, forward-looking and evidence-based energy regulatory landscape, which is vital to Canada's long-term interests in a decarbonizing world. Critical components of the new regime must include:

- 1. Centralizing** the responsibility for environmental assessment (EA) within a single agency.
 - Lifecycle regulators should not be the responsible authority for EA for reasons of consistency (all industries should be subject to the same rules), public trust (many Canadians do not believe that the lifecycle regulators operate in the public interest), and fit for purpose (the agency with the most EA expertise should have this responsibility).
 - Lifecycle regulators, including the NEB for pipeline and electricity transmission projects under federal jurisdiction, may provide advice on their areas of expertise, for example the technical and economic viability of proposed projects.
- 2. Employing a strategic environmental assessment (SEA)** to address the disconnect between climate policy and energy planning.
 - The new EA body must conduct a strategic environmental assessment for climate change that takes into account global oil supply and demand scenarios in line with the Paris Agreement's goal of limiting global warming to well below two degrees Celsius.
 - The SEA on climate change should support the achievement of Canada's 2050 greenhouse gas reduction obligations in line with the Paris Agreement as articulated in the Mid-Century Long-Term Low Greenhouse Gas Development Strategy.
 - All energy project reviews must test the project's incremental upstream GHG emissions against national and subnational climate targets, and reorient economic assumptions to ensure all projects are viable in a world that achieves the Paris Agreement goals.
- 3. Creating an independent agency** to produce and disseminate high quality energy data and statistics.
 - There is a dearth of coherent, timely and harmonized energy data in Canada which negatively affects industry, investment, research, energy modelling and government decision-making.
 - The NEB's Reference Case just began considering scenarios in which there is domestic and international policy action on climate change this year, but does not yet have a Paris Agreement-compliant scenario. This must be updated to reflect Canada's commitment to decarbonization.
 - We need a new, independent Canadian energy information agency with the mandate to provide decision-makers and the public with critical energy data, information, and analysis.
- 4. Expanding opportunities** for public participation and Indigenous reconciliation through funding, new mechanisms and the **removal of existing barriers**.
 - Existing limitations on participation in energy decision-making work against the desire for a timely and predictable project review process.
 - Revised legislation must open participation in decision-making to all stakeholders and support participation with commensurate funding.
 - Revised legislation should establish a Public Intervenor Office and Regional Multi-Stakeholder Committees as was recommended by the NEB Expert Panel.
 - Require collaboration with Indigenous jurisdictions on a nation-to-nation basis in all stages of the energy regulatory process, including planning, review, and monitoring, compliance and enforcement

RÉTABLIR LES MESURES DE PROTECTION PERDUES DANS UNE LOI MODERNISÉE SUR LA PROTECTION DES EAUX NAVIGABLES

La lettre de mandat du ministre des transports l'a chargé d'« examiner les modifications apportées à la Loi sur la protection des eaux navigables (LPEN), restaurer les protections perdues, et intégrer des garanties modernes.» Le mandat offre une formidable opportunité de corriger les changements qui ont laissé plus de 99% des cours d'eau du Canada sans protection en vertu de la Loi sur la protection de la navigation (LPN), ainsi renommée.

Une Loi sur la protection des eaux navigables restaurée et modernisée doit:

1. S'assurer que toutes les eaux utilisées ou importantes pour la navigation sont protégées par la loi. Pour ce faire, une nouvelle loi doit combler les lacunes qui ont laissé des millions d'eaux sans protection dans le pays. La définition sur le site internet de Transports Canada à côté des définitions de Common Law pour le terme de navigabilité devrait constituer la base pour combler cette lacune:
 - L'approche la plus claire et la plus directe pour restaurer ces protections perdues, et pour assurer la protection de toutes les eaux navigables, est une approche fondée sur la définition qui établit une couverture générale par la Loi. Toutes les eaux répondant à la définition seraient couvertes par la Loi.
 - Si vous utilisez une liste d'eaux réglementées, il est impératif qu'un processus clair et accessible détaille comment des ajouts à la liste peuvent être faits. Selon cette approche, un critère clair détermine quelles eaux «devraient» être contenues en vertu de la Loi. La liste peut donc être modifiée par demande si l'on pense qu'une des eaux répond aux critères mais n'est pas «répertoriée».
2. Gérer les obstructions en réglementant les “grands travaux” dans toutes les eaux navigables:
 - Les travaux ont besoin d'une autorisation ou d'une évaluation environnementale, selon qu'ils sont considérés comme des travaux «majeurs». Des critères clairs et cohérents basés sur l'effet potentiel sur la navigation sont nécessaires pour établir ce qui constitue des ouvrages «majeurs» par opposition aux ouvrages «mineurs». Tous les travaux importants dans les eaux réglementées ou non-réglementées devraient nécessiter une évaluation environnementale.
3. Développer un mécanisme de plainte publique:
 - Ce mécanisme permettrait au public de notifier les régulateurs lorsque des travaux sont en cours dans des eaux non-réglementées et où il y a un risque de violation des droits de navigation ET / OU pour des travaux jugés mineurs dans les eaux réglementées, et ce lorsque les effets sur la navigation (y compris les effets cumulatifs) pourraient être importants.
4. Inclure un registre public où sont clairement inscrits les projets soumis, permis et approuvés dans les eaux réglementées ou non-réglementées.

Le rôle du gouvernement dans la gestion des eaux au Canada va bien au-delà de la réglementation des eaux navigables et comprend plus de 20 ministères et organismes qui ont des responsabilités uniques concernant les eaux douces.

Nous recommandons donc que le gouvernement entreprenne un examen de la Politique fédérale canadienne relative aux eaux, vieille de 30 ans, en tant qu'évaluation environnementale stratégique sous la nouvelle législation sur l'Évaluation de l'Impact, qui coïncide avec l'introduction d'une nouvelle LPN, Loi sur la protection de la navigation.

RESTORING LOST PROTECTIONS INTO A MODERNIZED NAVIGABLE WATERS PROTECTION ACT

The Minister of Transportation's Mandate Letter charged him to "review changes made to the *Navigable Waters Protection Act* (NWPA), restore lost protections, and incorporate modern safeguards." The mandate affords a tremendous opportunity to rectify changes that left over 99 per cent of Canada's waterways without protections under the renamed *Navigation Protect Act*.

A restored and modernized *Navigable Waters Protection Act* must:

1. Ensure that all waters used for, or important to, navigation are protected in law. To do this, a new Act must close gaps that left millions of waters in the country unprotected. The definition on Transport Canada's website alongside common law definitions for navigability should form the basis for filling this gap.
 - The clearest and most direct approach to restoring these lost protections, and to ensuring that all navigable waters are protected, is a definition-based approach that establishes general coverage by the Act. All waters meeting the definition would be covered by the Act.
 - If using a list of Scheduled waters, it is imperative that a clear and accessible process detail how additions to the list can be made. Under this approach a clear criteria determine what waters 'should' be contained under the Act. The list can therefore be amended by application if it is believed a waters meets the criteria but is not 'listed'.
2. Manage obstructions by regulating "major works" on all navigable waters.
 - Works need either permitting or an Environmental Assessment, depending on whether they are considered "major" works. Clear and consistent criteria based on the potential impact on navigation are needed to establish what constitutes "major" versus "minor" works. All major works on any waters, scheduled or not, should require an Environmental Assessment.
3. Develop a public complaint mechanism.
 - This mechanism would allow for public to notify regulators when works are taking place on unscheduled waters and where there is concern of infringement on rights to navigation AND/OR for works deemed minor on scheduled waters whereby impacts (including cumulative impacts) to navigation could be significant.
4. Include a public registry which clearly documents applied, permitted and approved projects in either scheduled or unscheduled waters.

The government's role in water management in Canada extends, of course, beyond regulation of navigable waters and includes over 20 departments and agencies that have unique responsibilities for fresh water.

We accordingly recommend that the government initiate a review of the 30 year-old Canadian Federal Water Policy as a strategic environmental assessment under the new Impact Assessment legislation to coincide with the introduction of a new NPA.



Lisa Gue
David Suzuki Foundation
613 914 0747
lgue@davidsuzuki.org



Joshua Ginsberg
Ecojustice
613 562 5800 ext. 3399
jginsberg@ecojustice.ca



Patrick DeRochie
Environmental Defence
416 576 2701
pderochie@environmentaldefence.ca



Lindsay Telfer
Canadian Freshwater Alliance
705 770 1331
lindsay@freshwateralliance.ca



Erin Flanagan
Pembina Institute
587 581 1701
erinf@pembina.org



NORTHERN
CONFLUENCE

Nikki Skuce
Northern Confluence
778 210 0117
nikki@northernconfluence.ca



Heather Harding
Tides Canada
437 317 0533
heather.harding@tidescanada.org



Anna Johnston
West Coast Environmental Law
604 601 2508
ajohnston@wcel.org



Tony Maas
Forum for Leadership on
Water (FLOW)
519 572 9972
tony@flowcanada.org